

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 11 juin 2020

Le 11 juin 2020, à 19 h 30 en la mairie de Montmachoux se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de son Maire Patrick JACQUES, sur convocation remise le 4 juin 2020.

Étaient présents : Patrick JACQUES, Christophe MARCHAND, Sylvie ROY, Frédérique SAMELOT, Claudine SANTALO-MERLIER, Laurent SIMON, Thibaut PLATEAU, Anouk VAN, Henriette VIELLE.

Etaient absents excusés : Gérard TOURNIER (pouvoir à Patrick JACQUES), Bernard CRETON (pouvoir à Christophe MARCHAND).

Secrétaire de séance : Thibaut PLATEAU

Avant de débiter la séance, monsieur le Maire demande que soient ajoutés à l'ordre du jour les points suivants :

- Désignation des membres des commissions d'appel d'offres, environnement et aide sociale,
- Lancement d'une souscription publique dans le cadre des travaux de restauration de l'église.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Adoption du compte-rendu de la séance du 23 mai 2020

Monsieur le Maire donne la parole aux membres présents du conseil quant au procès-verbal du précédent Conseil Municipal du 23 mai 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des conseillers présents, **approuve** le compte-rendu de la séance du 23 mai 2020.

Approbation du compte de gestion 2019

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2019 de Madame la Trésorière, qui s'établit comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	702 613,95 €	238 179,95 €	940 793,90 €
Titres de recettes émis	98 802,28 €	194 783,82 €	293 586,10€
Réductions de titres	0,00 €	92,09 €	92,09 €
Recettes nettes	98 802,28 €	194 691,73 €	293 494,01 €
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales	702 613,95 €	238 179,95 €	940 793,90 €
Mandats émis	115 174,92 €	171 605,84 €	286 780,76 €
Annulations de mandats	0,00€	324,00 €	324,00 €
Dépenses nettes	115 174,92 €	171 281,84 €	286 456,76 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent		23 409.89 €	7 037.25 €
Déficit	16 372,64 €		

Remarque :

Le compte de gestion de la Trésorerie de MONTEREAU n'est pas conforme au compte administratif de la commune. En effet, une erreur de 7 873 € figure dans ce document, correspondant à un titre de recette de 7 873 € figurant au CA 2018 de la commune, mais non repris dans les comptes de la trésorerie pour cet exercice.

Cette différence ne remet pas en cause la légitimité des comptes de madame la Trésorière.

Les conseillers présents **approuvent à l'unanimité** le compte de gestion 2019 de la Trésorerie de MONTEREAU, avec mention d'une erreur matérielle de 7 873 € en recette de fonctionnement (recette déjà constatée au compte administratif de la commune en 2018).

Approbation du compte administratif 2019 et affectation de résultats

Le Compte Administratif 2019 de la commune de MONTMACHOUX se présente comme suit :

SECTIONS	CA 2018	Crédits 2019	CA 2019
Total des dépenses de fonctionnement	182 670,47 €	238 179,95 €	171 281,84 €
Total des recettes de fonctionnement	302 030,74 €	238 179,95 €	245 880,37 €
Equilibre de la section de fonctionnement	119 360,27 €		74 598,53 €
Total des dépenses d'investissement	238 677,08 €	702 613,95 €	136 416,55 €
Total des recettes d'investissement	217 435,45 €	702 613,95 €	98 802,28 €
Equilibre de la section d'investissement	- 21 241,63 €		- 37 614,27 €
Equilibre global des CA	98 118,64 €		36 984,26 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Libellés des articles et chapitres	CA 2018	CA 2019
	SECTION DE FONCTIONNEMENT		
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	57 923,56 €	63 735,13 €
O12	CHARGES DE PERSONNEL	14 706,86 €	17 622,23 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	76 652,42 €	56 901,03 €
O14	ATTENUATION DE PRODUITS	31 044,00 €	27 064,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	2 343,63 €	2 147,50 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (Réelles)	- €	213,00 €
68	AMORTISSEMENTS	- €	3 598,95 €
	TOTAL DES DEPENSES GLOBALES	182 670,47 €	171 281,84 €
			-6,23 %
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	1 593,07 €	2 520,18 €
73	IMPOTS ET TAXES	125 768,65 €	125 746,72 €
74	DOTATIONS ET SUBVENTIONS DE PARTICIPATIONS	42 843,04 €	42 669,38 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 792,00 €	9 388,91 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	200,00 €	6 493,54 €
OO2	RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	129 833,98 €	59 061,64 €
	TOTAL DES RECETTES GLOBALES	302 030,74 €	245 880,37 €
			-18,59 %
	EQUILIBRE FINANCIER	119 360,27 €	74 598,53 €
	EVOLUTION EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		-37,50 %
	REPARTITION DES CHARGES INVEST.	-21 241,63 €	-37 614,27 €

Chapitres	Libellés des articles et chapitres	CA 2018	CA 2019
	EVOLUTION EXCEDENT D'INVESTISSEMENT		77,08 %
	EXCEDENT OU DEFICIT GLOBALISE	98 118,64 €	36 984,26 €
	EVOLUTION GLOBALE EXCEDENTS		-62,31 %
RÉSULTATS DES EXERCICES			
	RÉSULTATS PAR EXERCICES FONCTIONNEMENT	-10 473,71 €	15 536,89 €
	RÉSULTATS PAR EXERCICES INVESTISSEMENT	-128 975,22 €	-16 372,64 €
	RÉSULTATS GLOBAUX PAR EXERCICES	-139 448,93 €	-835,75 €

Globalement, les dépenses de fonctionnement diminuent de 6.23 % (+ 14,25 % en 2018). Les recettes diminuent également de 18.59 % (+ 7,43 % en 2018).

Les dépenses :

Sont à retenir les éléments suivants :

Les charges à caractère général (011) augmentent de 10.03 % (- 0,30 % en 2018, + 6,65 % en 2017).

En matière d'évolution significative, on notera :

6061 : Eau, Gaz et électricité : augmentation de 9.87 % (- 17,29 % en 2018 et + 1,06 % en 2017).

611 : Prestations de service : + 22.15 %, après une quasi-stabilité en 2017 (- 0,78 %).

Cette forte augmentation provient pour l'essentiel du mandatement pour 4 499.37 €, des frais inhérents à l'entente intercommunale (urbanisme et sport) précédemment payés à l'article 6554.

613 : locations : + 80.43 %.

Au cours de cet exercice, la commune a été amenée à solder le contrat de location du matériel PARITEL (téléphonie et Internet), pour un montant de 1 717.39 €.

6156 : Maintenance : + 18.93 %.

Sur ce poste, sont notamment payées les dépenses suivantes :

- Maintenance éclairage public sur 12 mois,
- Maintenance caméras de vidéosurveillance,
- Maintenance logiciels informatiques,
- Maintenance des extincteurs,
- Maintenance de la chaufferie de la mairie.

6161 : Assurances : + 5.16 % (+ 1,47 % en 2018 ; - 0,37 % en 2017 ; - 1,51 % en 2016 ; + 9,70 % en 2015)

626 : Affranchissements et frais de télécommunications : + 66.45 %.

Cette forte augmentation provient en réalité de la résiliation du contrat PARITEL (internet et téléphonie) pour un montant de 934.20 €.

Les charges de personnel (012) augmentent de 19.82 % (4,47 % en 2018 ; - 20,53 % en 2017 en raison de l'absence pour maladie de l'agent en contrat aidé sur près de 6 mois). Cette augmentation provient du fait que l'agent recruté en mai 2018 a été rémunéré sur une année pleine.

Les autres charges de gestion courante (65) diminuent de 25.77 % (+ 41,04 % en 2018 ; + 130,26 % en 2017 ; - 42,42 % en 2016).

Cette diminution est liée pour l'essentiel au passage des dépenses de l'entente intercommunale (sport et urbanisme) à l'article 611, ainsi qu'à une diminution ponctuelle de la participation au Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI). De plus, il convient de se rappeler qu'en 2018, la commune avait mandaté sur cet article un reversement à la CCPM portant sur la compétence numérique (10 747 €).

Les atténuations de produits (014) diminuent de 12.82 % (+ 0,69 % en 2018 ; - 24,72 % en 2017 ; - 25,08 % en 2016).

Enfin, les emprunts (part des intérêts) baissent de 8.37 % (- 7,61 % en 2018 ; - 42,32 % en 2017 ; - 13,23 % en 2016).

Les recettes :

70 : Produits des services du domaine et ventes : +58.20 %

Cette forte augmentation est liée à un rappel de redevances en matière d'électricité et de gaz, pour un montant global de 1 731.14 €.

73 : Impôts et Taxes : - 0.02 % (+ 27,27 % en 2018 ; - 14,16 % en 2017 ; + 7,22 % en 2016).

74 : Dotations et subventions de participations : - 0.41 % (- 45,25 % en 2018 ; + 34,62 % en 2017 ; + 0,31 % en 2016)

75 : Autres produits de gestion courante : + 423.93 % (+ 31,28 % en 2018 ; - 35,15 % en 2017 ; - 9,07 % en 2016).

Cette extraordinaire augmentation provient en réalité de l'encaissement sur deux années de la location d'Orange pour son antenne 4G.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Libellés des chapitres	CA 2018	BUDGET 2019	CA 2019
	SECTION D'INVESTISSEMENT			
001	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	- €	21 242,00 €	21 241,63 €
02	DEPENSES IMPREVUES	- €	34 611,00 €	- €
16	REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS	19 000,00 €	19 000,00 €	19 000,00 €
19	Neutralisation amortissements	- €	3 598,95€	3 598,95€
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	17 994,77 €	13 800,00 €	13 009,39 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	600,00 €	- €	- €

Chapitres	Libellés des chapitres	CA 2018	BUDGET 2019	CA 2019
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	201 082,31 €	610 362,00 €	79 566,58 €
	TOTAL DES DEPENSES GLOBALES	238 677,08 €	702 613,95€	136 416,55 €
10	DOTATIONS FONDS DIVERS RESERVES	33 987,47 €	15 178,00€	6 334,47 €
1068	AFFECTATION DE RESULTATS	7 873,00 €	60 299,00€	60 299,00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	67 841,39 €	386 610,00€	28 569,86 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- €	186 295,00€	- €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT.	- €	50 633,00€	- €
28	Amortissements	- €	3 598,95€	3 598,95€
001	EXCEDENT REPORTE	107 733,59 €	0,00€	- €
	TOTAL RECETTES GLOBALES	217 435,45 €	702 613,95€	98 802,28 €
	EQUILIBRE	-21 241,63 €	0,00€	-37 614,27 €

L'exercice 2019 se termine avec un déficit d'investissement de 37 614,27 €. Il était de 21 241,63 € en 2018.

Il y aura lieu d'effectuer une affectation de résultat de **37 615 €** (recette au compte 1068) à partir de la section de fonctionnement pour couvrir ce déficit.

Les dépenses (136 416,55 €)

Celles-ci sont réparties comme suit :

001 – Déficit antérieur reporté : 21 241,63 €, soit 15,57 %.

1641 - Emprunts (capital) : 19 000 €, soit 13,93 %.

198 – Neutralisation d'amortissement des AC (opération d'ordre) : 3 598,95 €, soit 2,64 %

2046 – AC (attributions de compensation) investissement : 9 388,59 €, soit 6,88 %.

2051 – Concessions et droits similaires : 3 620,80 €, soit 2,65 %. Il s'agit des licences AGEDI (1 220,80 €) et de la numérisation du PLU (2 400 €).

231-1 - Enfouissement de réseaux (solde des tranches 1 et 2) : 65 777,09 €, soit 48,22 %.

231-2 - Eglise : 13 789,49 €, soit 10,11 %.

Les recettes (98 802,28 €)

Celles-ci sont réparties comme suit :

10222 – FCTVA (Fonds de compensation de la TVA) : 5 178,42 €, soit 5,24 %.

10226 – Taxe d'aménagement : 1 156,05 €, soit 1,17 %.

1068 - Affectation de résultats : 60 299 €, soit 61,03 %.
 131 – Subvention enfouissement des réseaux : 28 569.86 €, soit 28,92 %.
 28046 – Amortissements des AC : 3 598.95 €, soit 3.64 %.

Les reports sur 2020 (état des restes à réaliser) s'établissent comme suit :

Dépenses : 553 178 €

020 – Dépenses imprévues : 22 384 €
 231-2 : Eglise : 530 794 €

Recettes : 553 178 €

10226 – TAM (taxes d'aménagement) : 8 843 €
 131 – Subventions église : 356 440 €
 1341 – DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) : 1 600 €
 1641 – Emprunts église : 186 295 €

Monsieur le Maire a quitté la salle du conseil lors du vote.

Après avoir entendu les explications de monsieur le Maire sorti au moment du vote et en avoir délibéré, les conseillers présents **approuvent** à l'unanimité le compte administratif 2019 de la commune en les termes suivants :

SECTIONS	Crédits 2019	CA 2019
Total des dépenses de fonctionnement	238 179.95 €	171 281,84 €
Total des recettes de fonctionnement	238 179.95 €	245 880,37 €
Equilibre de la section de fonctionnement		74 598,53 €
Total des dépenses d'investissement	702 613.95 €	136 416,55 €
Total des recettes d'investissement	702 613.95 €	98 802,28 €
Equilibre de la section d'investissement		- 37 614,27 €
Equilibre global des CA		36 984,26 €

Pour l'exercice 2019, les résultats par sections s'établissent comme suit :

RÉSULTATS PAR EXERCICES FONCTIONNEMENT	15 536,89 €
RÉSULTATS PAR EXERCICES INVESTISSEMENT	- 16 372,64 €
RÉSULTATS GLOBAUX PAR EXERCICES	- 835,75 €

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter au compte 1068 du budget 2020 une somme de 37 615 €.

Adoption de la fiscalité locale 2020

Monsieur le Maire indique qu'il ne souhaite pas augmenter la fiscalité locale et que le budget présenté à l'assemblée délibérante a été préparé avec un maintien des taux d'imposition communaux.

Il est proposé en conséquence d'adopter les taux de la fiscalité locale pour l'année 2020, selon le tableau ci-dessous :

Libellés des taxes	2018	2019	2020	Evolution (%)
Les Bases				
Taxe d'habitation	340 000 €	367 560 €	370 900 €	0,91 %
Taxe foncière sur le Bâti	209 300 €	215 981 €	220 900 €	2,28 %
Taxe foncière sur le non- bâti	23 900 €	24 548 €	24 800 €	1,03 %
TOTAUX	573 200 €	608 089 €	616 600 €	1,40 %
Les Taux				
Taxe d'habitation	14,62 %	14,62 %	14,62 %	0,00 %
Taxe foncière sur le Bâti	12,25 %	12,25 %	12,25 %	0,00 %
Taxe foncière sur le non- bâti	45,47 %	45,47 %	45,47 %	0,00 %
Les Produits				
Taxe d'habitation	49 708 €	53 737 €	54 226 €	0,91 %
Taxe foncière sur le Bâti	25 639 €	26 458 €	27 060 €	2,28 %
Taxe foncière sur le non- bâti	10 867 €	11 162 €	11 277 €	1,03 %
TOTAUX	86 215 €	91 357 €	92 562 €	1,32 %

Les conseillers présents **approuvent** à l'unanimité la proposition de monsieur le Maire, et **adoptent** pour l'exercice 2020 le maintien des taux fiscalité locale, à savoir :

Taxe d'habitation	14,62%
Taxe foncière sur le Bâti	12,25%
Taxe foncière sur le non bâti	45,47%

Approbation du budget 2020

Le budget 2020 de la commune se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Libellés des Chapitres	BP 2019	CA 2019	BP 2020
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	68 870,00 €	63 735,13 €	66 268,00 €
O12	CHARGES DE PERSONNEL	17 787,00 €	17 622,23 €	18 730,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	56 845,00 €	56 901,03 €	65 671,00 €
O14	ATTENUATION DE PRODUITS	27 222,00 €	27 064,00 €	27 122,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	2 148,00 €	2 147,50 €	4 952,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (Réelles)	1 498,00 €	213,00 €	2 378,00 €
68	AMORTISSEMENTS	- €	3 598,95 €	3 600,00 €

Chapitres	Libellés des Chapitres	BP 2019	CA 2019	BP 2020
022	DEPENSES IMPREVUES	9 578,00 €	€	10 003,00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	50 633,00 €	€	18 340,00 €
	TOTAL DES DEPENSES GLOBALES	234 581,00 €	171 281,84 €	217 064,00 €
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	1 600,00 €	2 520,18 €	450,00 €
73	IMPOTS ET TAXES	125 891,00 €	125 746,72 €	127 000,00 €
74	DOTATIONS ET SUBVENTIONS DE PARTICIPATIONS	42 429,00 €	42 669,38 €	44 029,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	5 600,00 €	9 388,91 €	5 000,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €	6 493,54 €	3 600,00 €
002	RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	59 061,00 €	59 061,64 €	36 985,00 €
	TOTAL DES RECETTES GLOBALES	234 581,00 €	245 880,37 €	217 064,00 €
	EQUILIBRE FINANCIER	-0,00 €	74 598,53 €	€

SECTION D'INVESTISSEMENT

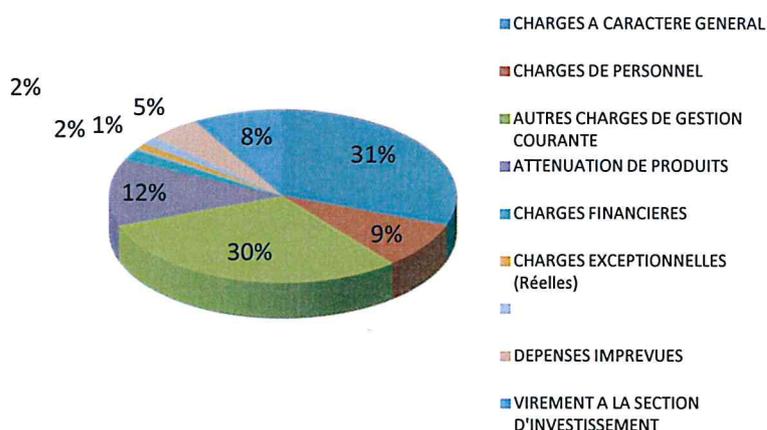
Art.	Libellés des articles et chapitres	BUDGET 2019	CA 2019	BP 2020	RAR 2019
001	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	21 242,00 €	21 241,63 €	37 615,00 €	- €
02	DEPENSES IMPREVUES	34 611,00 €	€	8 688,00 €	22 384,00 €
16	REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS	19 000,00 €	19 000,00 €	19 000,00 €	- €
19	Neutralisation amortissements	3 598,95€	3 598,95€	3 600,00€	- €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13 800,00 €	13 009,39 €	10 646,00 €	- €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	610 362,00 €	79 566,58 €	€	530 794,00 €
	TOTAL DEPENSES REELLES	702 613,95 €	136 416,55 €	79 549,00 €	553 178,00 €
	TOTAL DES DEPENSES GLOBALES	702 613,95€	136 416,55 €	79 549,00 €	553 178,00 €
10	DOTATIONS FONDS DIVERS RESERVES	15 178,00€	6 334,47 €	18 926,00 €	8 843,00 €
1068	AFFECTATION DE RESULTATS	60 299,00€	60 299,00 €	37 615,00 €	- €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	386 610,00€	28 569,86 €	1 068,00 €	358 040,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	186 295,00€	€	€	186 295,00 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT.	50 633,00€	€	18 340,00 €	- €
28	Amortissements	3 598,95€	3 598,95€	3 600,00€	- €
	TOTAL RECETTES GLOBALES	702 613,95€	98 802,28 €	79 549,00 €	553 178,00 €
	EQUILIBRE	0,00€	-37 614,27 €	- €	- €

Principaux éléments à retenir :

Section de fonctionnement

Par rapport au budget de l'exercice 2019, celle-ci diminue de 7.47 % (- 18,98 % en 2019 ; +8,32 % en 2018 ; + 12,41 % en 2017).

Les dépenses de fonctionnement (BP 2020)



Les charges à caractère général (011) diminuent de 3.78 % (+1,63 % en 2019 ; + 9,96 % en 2018 ; + 6,50 % en 2017).

A noter :

L'évolution de l'article 611 (Prestations de services) de 6.34 %, en raison notamment du report sur 2020 de paiements de l'exercice 2019 concernant l'Entente, pour l'urbanisme et le Sport).

Baisse importante des frais de location (-24.45 %).

Baisse de 25 % des frais postaux et de télécommunications.

Les charges de personnel (012) augmentent de 5.30 % (+ 0,38 % en 2019 ; + 6,08 % en 2018 et + 5,36 % en 2017 ; - 44,50 % en 2016).

Les autres charges de gestion courante (65) augmentent de 15.53 % (-11,26 % en 2019 ; + 5,93 % en 2018 ; - 27,09 % en 2017)

A noter :

L'augmentation des taux des indemnités des élus, et le passage de 2 à 1 adjoint.

S'agissant des participations intercommunales, elles se répartissent comme suit :

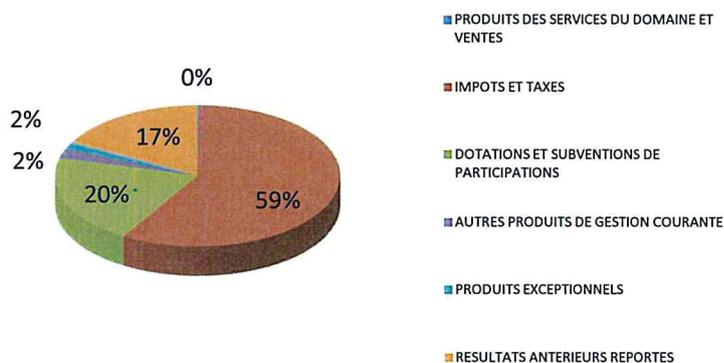
RPI : 35 188 € (30 647 € en 2019 ; 34 552 € en 2018 ; 29 595 € en 2017),
SITCOME : 5 767 € (5 614 € en 2019 ; 5 795 € en 2018 ; 5 652 € en 2017)

Les atténuations de produits (014) diminuent de 0.37 % (-12,71 % en 2019 ; - 4,34 % en 2018 ; - 20,40 % en 2017).

Les charges d'emprunts (66) représentent 2.28 % (0,92 % en 2019 ; 0,80 % en 2018 ; 0,95 % en 2017 ; 1,99 % en 2016 ; 2,21 % en 2015) de la section de fonctionnement. Elles augmentent fortement en raison d'une provision pour charges financières de 3 000 € liées aux emprunts à venir (Subventions et TVA Eglise (-8,52 % en 2019 ; - 22,76 % en 2018 ; - 41,80 % en 2017).

Les dépenses imprévues représentent 5.55 % des recettes réelles, soit 10 003 €.

Les recettes de fonctionnement (BP 2020)



En recettes, la DGF (dotation globale de fonctionnement) est en quasi-stabilité (+ 129 €).

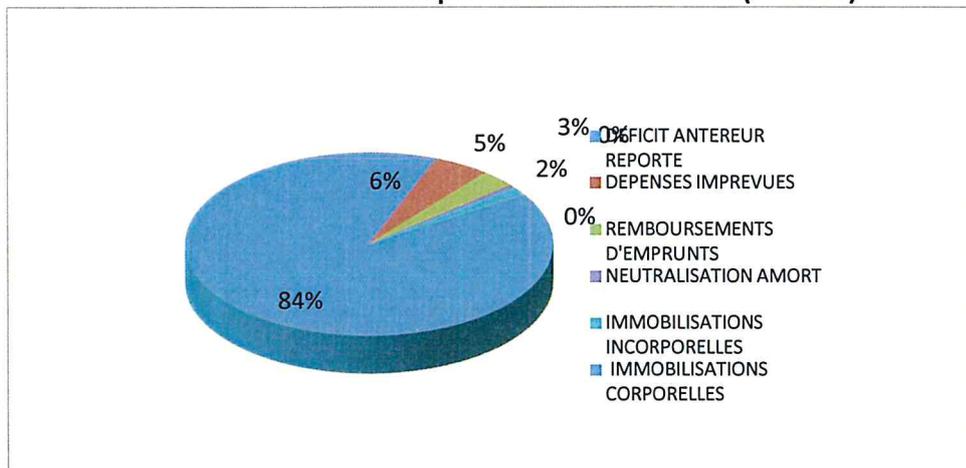
Les Impôts et taxes (73) augmentent de 0.88 %. Les impôts locaux, au regard de la modification législative d'évolution des bases, augmentent de 2.30 %. Rappelons que désormais le vote des taux ne s'applique plus à la taxe d'habitation, dont les bases globales restent figées au niveau de l'an passé.

Les dotations et subventions de participations (74) ont été estimées en hausse de 3.77 %.
Les dotations (Solidarité rurale, Nationale de péréquation et élus locaux) évoluent de 28.60 %.

Section d'investissement

Celle-ci s'équilibre à la somme de 632 727 €, avec intégration des reports 2019 (553 178 € en dépenses et recettes).

Les dépenses d'investissement (BP 2020)



Les dépenses se répartissent comme suit :

Déficit antérieur reporté : 37 615 € (5,94 %)

Dépenses imprévues : 31 072 € (4,91 %)

Capital des emprunts : 19 000 € (3,00%)

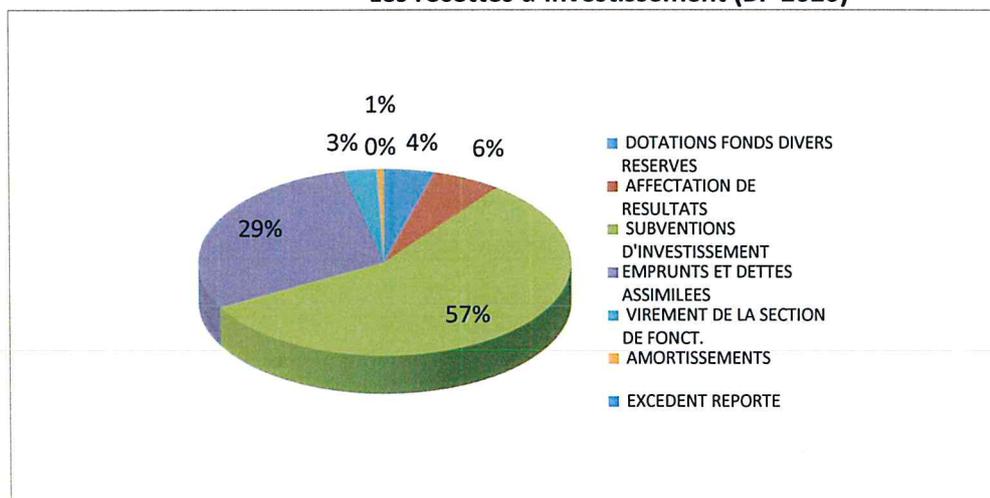
Neutralisation (opération d'ordre) des amortissements : 3 600 € (0,57%)

AC (versements à la CCPM) de l'exercice 2020 : 9 396 € (1,48 %)

Concession de logiciels : 1 250 € (0,20%)

Provision Eglise : 530 794 € (83,90%)

Les recettes d'investissement (BP 2020)



Le financement des dépenses d'investissement est assuré par :

Les taxes d'aménagement : 10 843 € (1,71 %)
 Le FCTVA (sur les dépenses de 2018) : 16 926 € (2,68%)
 Les subventions à venir (Eglise) : 357 508 € (56,50 %)
 La DETR (urbanisme) : 1 600 € (0.25 %)
 Les emprunts de couverture des subventions et FCTVA à venir : 186 295 € (29.44 %)
 L'affectation de résultats de l'exercice 2019 : 37 615 € (5,94 %)
 Les amortissements d'AC : 3 600 € (0.57 %)
 L'autofinancement tiré de la section de fonctionnement pour l'exercice 2020 : 18 340 € (2.91%).

Après en avoir délibéré, les conseillers présents **approuvent** à l'unanimité le Budget primitif 2020 de la commune et les annexes qui le composent, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES GLOBALES	217 064 €
RECETTES GLOBALES	217 064 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES GLOBALES	632 727 €
RECETTES GLOBALES	632 727 €

Adoption de l'état des subventions 2020

Les conseillers présents **approuvent** à l'unanimité l'état des subventions annexé au budget de l'exercice 2020,

Attributions de subventions	2018	2019	2020
Liste des associations	2 930 €	2 935 €	3000 €
AMICALE DES LOISIRS DE MONTMACHOUX - ALM	1 050 €	1 050 €	1 050 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS DE VOULX	55 €	55 €	55 €
ANCIEN COMBATTANTS D'ALGERIE - FNACA	75 €	75 €	75 €
COLLEGE ELSA TRIOLET	88 €	90 €	90 €
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE ELSA TRIOLET	22 €	25 €	25 €
FEERIES DU BOCAGE	175 €	175 €	175 €
FONDATION DU PATRIMOINE	55 €	55 €	55 €
FONDATION HOSPITALIERE STE MARIE	50 €	50 €	50 €
JEUNES SAPEURS POMPIERS DE VOULX	200 €	200 €	200 €
LE LENDEMAIN DES POMPIERS DU BOCAGE	50 €	0 €	0 €
LOUVRE CAP DEFIS**	0 €	0 €	0 €
RANDONNEURS BOCAGE GATINAIS	110 €	110 €	110 €
RENAISSANCE VOULXOISE	320 €	320 €	320 €
RESTAURANTS DU CŒUR	55 €	55 €	55 €
UNION SPORTIVE ET CULTURELLE DU BRESMONT - USCB	450 €	500 €	550 €
FACIL	75 €	75 €	75 €
HANDISPORT	50 €	50 €	50 €
SECOURS POPULAIRE	50 €	50 €	50 €
Solde de crédit à répartir			15 €

USBC : Sylvie ROY est désignée en qualité de deuxième déléguée de la commune.

Points ajoutés en début de séance :

Désignation des membres des commissions d'appel d'offres, environnement et aide sociale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, DECIDE la création des commissions d'appel d'offres, environnement et aide sociale, qui seront composées comme suit :

Appel d'offres : Patrick JACQUES, Christophe MARCHAND, Laurent SIMON, Claudine MERLIER-SANTALO

Environnement : Anouk VAN, Lydie CRETON, Martine DUBOIS

Aide sociale : Henriette VIELLE, Frédérique SAMELOT

Lancement d'une souscription dans le cadre des travaux de restauration de l'église

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que par convention avec la Fondation du Patrimoine en date du 7 janvier 2014 la commune avait engagé une souscription publique à l'occasion du lancement d'une première tranche de travaux de restauration du chœur et de la sacristie de l'église Saint-Martin ; lesdits travaux ayant été exécutés sur la période avril 2014 au 7 octobre 2016.

M. le Maire précise que cette souscription publique a prospéré au fil de ces années pour atteindre à ce jour le montant de 25.810 €, soit un solde net à recouvrer de 24.945 € 50, déduction faite des frais de gestion.

M. Le Maire indique qu'à l'occasion d'une seconde tranche de restauration complète de la nef avec création de vitraux et restauration de l'ensemble du mobilier de l'église qui devrait démarrer à l'automne prochain, il lui était apparu utile de demander à la Fondation du Patrimoine le reversement de cette somme pour contribuer au financement de cette dernière.

Parallèlement, M. le Maire indique qu'il souhaite engager avec la Fondation du Patrimoine une nouvelle convention et souscription publique afin de contribuer à l'avenir à la restauration du clocher.

Cette nouvelle tranche aura un coût estimé de 420.888 euros HT, financé de la manière suivante :

• Etat-DRAC	77 444 €
• Région Ile de France	148 000 €
• Département	111 000 €
• Reste à charge Maître d'ouvrage	84 444 €

Monsieur le Maire rappelle la possibilité de recourir à une opération de mécénat populaire, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, afin d'alléger la participation financière de la Commune.

Monsieur le Maire expose au Conseil que le lancement de la souscription nécessite une délibération du Conseil l'autorisant à signer cette convention avec la Fondation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Approuve le lancement d'une campagne de souscription ayant pour objectif de recueillir des fonds destinés à la restauration de l'église Saint-Martin, avec le partenariat de la Fondation du Patrimoine, Délégation régionale Ile de France ayant son siège au 153bis, Avenue Charles de Gaulle à NEUILLY SUR SEINE (92200)

Autorise le Maire à signer une convention dans ce sens avec la Fondation du Patrimoine.

Informations et questions diverses

- Les travaux de tirage de la fibre optique sont actuellement en cours au sein de la commune, en aérien pour la plupart des voies communales à l'exception des voies ayant bénéficié de travaux d'enfouissement des réseaux
- Le prochain conseil communautaire de la CCPM du lundi 15 juin 2020 va entériner à l'occasion du vote des budgets le coût de la reconstruction de la station d'épuration de Montmachoux pour un coût estimé de 400.000 € HT (Le marché public afférent devrait être lancé à l'automne prochain).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.

Le Maire,
Patrick JACQUES

